

Les cinq villes conviennent donc que la législation en matière de planification et les règlements sur l'utilisation des terres devraient porter non seulement sur des approches punitives et correctives mais également sur la création d'emplois, des programmes d'investissement et des mécanismes de planification incitative dans le cadre de stratégies de protection et d'amélioration de l'environnement.

Coopération internationale sur les villes et l'environnement urbain

Tous les principes susmentionnés et les programmes d'action déclarés par les cinq villes dépendent de la mobilisation de ressources financières et techniques tant sur le plan local que sur le plan international.

Pour mobiliser des ressources locales nécessaires pour entreprendre une action environnementale urbaine,

les cinq villes invitent instamment toutes les villes à s'efforcer d'augmenter l'efficacité de leurs ressources financières, d'explorer de nouvelles possibilités comme des projets conjoints privés et publics, et d'entreprendre des négociations avec d'autres ordres de gouvernement afin d'élaborer des programmes réciproquement bénéfiques et complémentaires.